PASS’ AVENIR CITOYEN DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

Le Conseil départemental de l'Oise a mis en place le dispositif "Pass’ Avenir Citoyen" à destination des 18-21 ans, afin que chacun puisse acquérir du matériel nécessaire à ses études. C'est une aide forfaitaire de 300 € pour les jeunes souhaitant acquérir entre autres une tablette tactile ou un ordinateur portable, en contrepartie d’une action citoyenne de 35 heures.

Le bénévolat se fait au sein de collectivités, d’associations, d'organismes de sécurité sociale, de chantiers d'insertion, etc. Il faut avoir entre 18 et 21 ans, résider dans l'Oise, être bachelier, inscrit dans un établissement d'enseignement.

https://www.oise.fr/les-pass-citoyens-du-conseil-departemental-de-loise/le-passavenir-citoyen

Conseil départemental de l’Oise:
1 rue Cambry
60024 - Beauvais
http://www.oise.fr/